



CONSEIL
INTERRÉSEAUX
DE CONCERTATION
DES HAUTES ÉCOLES

MÉMO- RANDUM

2024 | En vue des
élections législatives

CONSEIL
INTERRÉSEAUX
DE CONCERTATION
DES HAUTES ÉCOLES

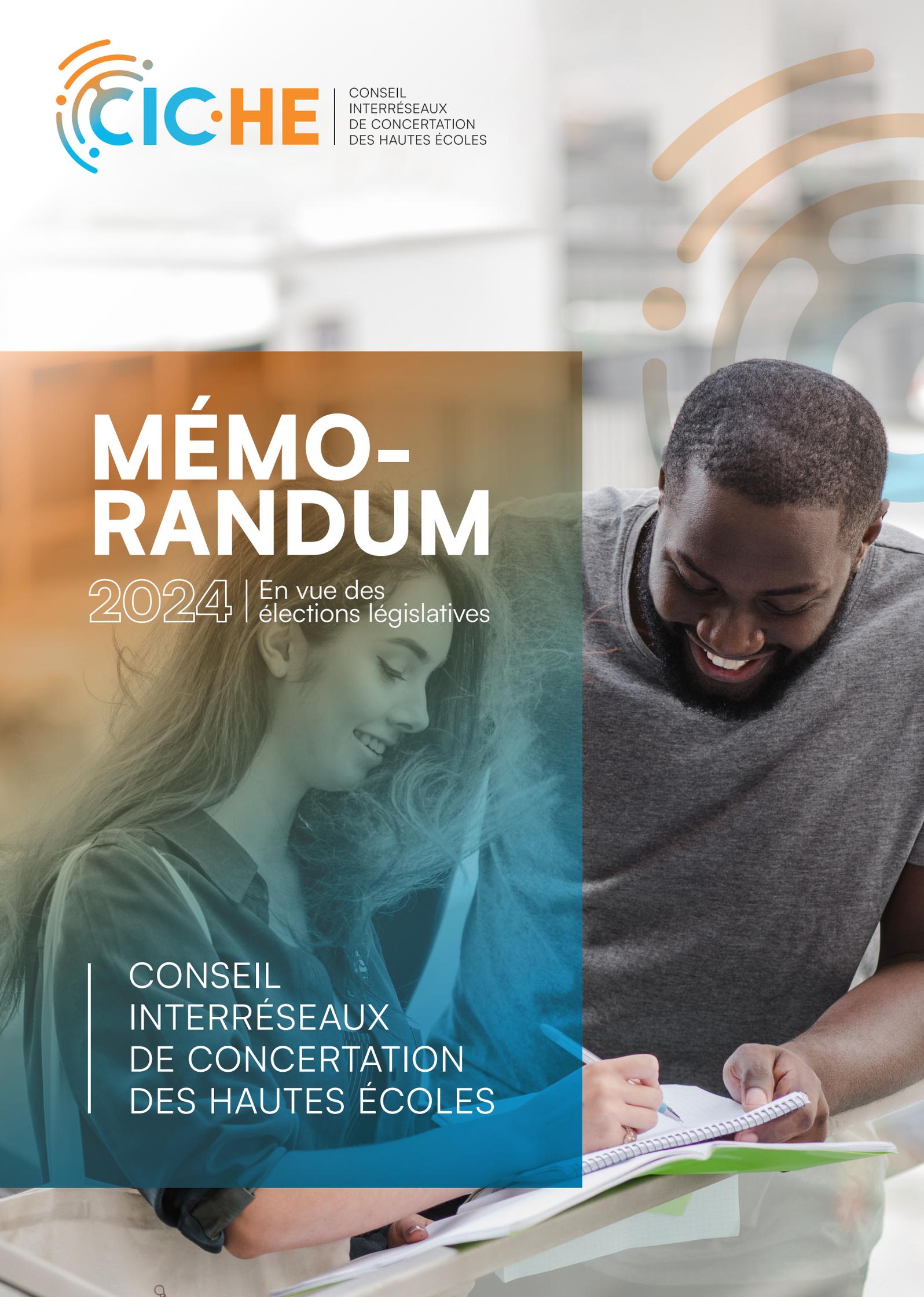


Table DES MATIÈRES



INTRODUCTION	4
AXE ENSEIGNEMENT	12
1. Offre de formations	12
<i>Offrir des formations de qualité qui répondent aux défis d'aujourd'hui et de demain</i>	
2. Innovations pédagogiques	15
<i>Proposer des dispositifs pédagogiques innovants en phase avec l'évolution des profils étudiants, les évolutions technologiques et les réalités professionnelles</i>	
3. Recherche	20
<i>Soutenir le développement de la recherche en augmentant son financement</i>	
4. Internationalisation	22
<i>Soutenir le développement des Hautes Écoles à l'international</i>	
5. Développement durable	24
<i>Répondre à cet enjeu incontournable pour l'enseignement supérieur</i>	
6. Formation continue	26
<i>Être un acteur de choix dans le processus du Life Long Learning</i>	
AXE SUPPORT	26
7. Soutien aux équipes	28
<i>Renforcer l'attractivité des Hautes Écoles pour recruter et soutenir des équipes de qualité</i>	
8. Accompagnement des étudiants	30
<i>Renforcer l'aide aux étudiants en difficulté financière</i>	
AXE INFRASTRUCTURES	32
9. Infrastructures	32
<i>Créer un mécanisme structurel de financement des bâtiments des Hautes Écoles et mettre à disposition des moyens à la hauteur du défi</i>	
AXE ECOSYSTÈME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	34
10. Écosystème	34
<i>Conforter les Hautes Écoles comme acteurs incontournables au sein de cet écosystème</i>	
AXE FINANCEMENT	36
11. Financement	36
<i>Investir à hauteur des besoins et des services rendus</i>	

i | L'emploi du masculin dans le présent rapport est utilisé à titre épique en vue d'assurer la lisibilité du texte.

FELSI
ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

CPEONS
enseignement communes provinces cocof

WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT

Province de HAINAUT
HAUTE ÉCOLE CONDOCET

HELHa
Haute École Louvain en Hainaut

HEH.be
Haute École en Hainaut

heCh
CHARLEMAGNE

henaflux
HAUTE ÉCOLE DE LA PROVINCE DE NAMUR

HEPN
Haute École de la Province de Namur

HAUTE ÉCOLE ALBERT JACQUARD

heCh
CHARLEMAGNE

henaflux
HAUTE ÉCOLE DE LA PROVINCE DE NAMUR

hel.be

HELMO
Haute École Libre Mosane

HEPL
Haute École de la Province de Liège

HAUTE ÉCOLE ROBERT SCHUMAN

EPHEC
HAUTE ÉCOLE

HAUTE ÉCOLE ECAM ISFSC
ÉCOLE

HE2B
HAUTE ÉCOLE BRUXELLES-BRABANT

helb
Ilya Prigogine

Haute École Galilée

BXL HEFF
HAUTE ÉCOLE FRANCISCO FERRER

heldb
haute école lucia de brouckère

Haute École Léonard de Vinci

HE2B
HAUTE ÉCOLE BRUXELLES-BRABANT

heldb
haute école lucia de brouckère

Haute École Léonard de Vinci

EPHEC
HAUTE ÉCOLE

HELHa
Haute École Louvain en Hainaut

INTRODUCTION

Mémorandum 2024-2029 du CIC-HE¹ destiné au prochain Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Le Conseil interréseaux de Concertation des Hautes Écoles, CIC-HE, est l'organe de représentation des 19 Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) et de leur réseau d'enseignement respectif.

Au travers de ce mémorandum, le CIC-HE entend faire valoir son enseignement de qualité et exposer ses priorités pour les prochaines années afin que le Gouvernement prenne en compte, de façon éclairée, les demandes formulées, et soutienne le développement des Hautes Écoles, acteur-clé dans le paysage de l'enseignement supérieur en FWB.

¹ www.cic-he.be



² Source ARES - www.ares-ac.be/fr/statistiques > Point 4. Indicateurs de résultats

○ SUH-long (master) femmes
 □ SUH-long (master) hommes
 ○ Université (master) femmes
 □ Université (master) hommes
 ○ SUH-court (bachelier) femmes
 □ SUH-court (bachelier) hommes

● Supérieur de type court et bacheliers
 ● Supérieur de type long / niveau universitaire
 ● Supérieur (total)

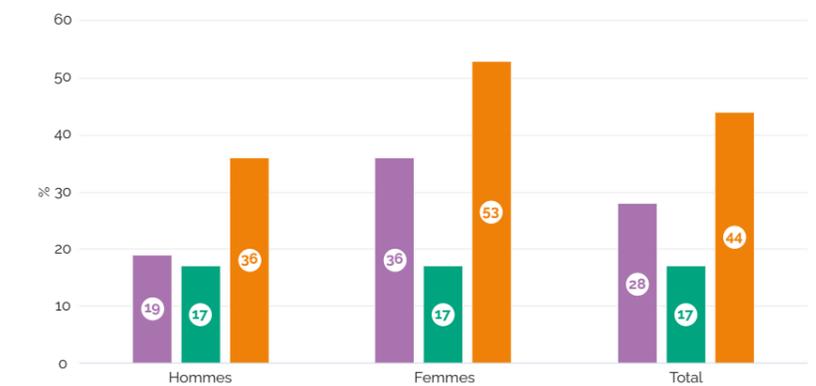
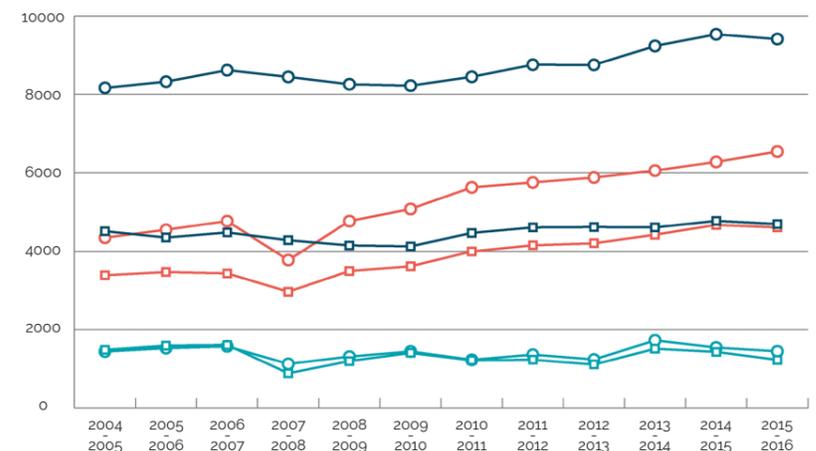
www.iweps.be/indicateur-statistique/30-34-ans-diplomes-de-lenseignement-superieur/

L'enseignement supérieur en Haute École répond à des exigences de haute qualité et se veut accessible pour tous.

- Les Hautes Écoles accueillent près de 50% de la population étudiante de l'enseignement supérieur de plein exercice en FWB. Elles remplissent diverses missions fixées par décret (la formation initiale et continue, la recherche, les services à la collectivité) et développent des services transversaux tels que les relations internationales, l'aide à la réussite, la qualité, etc.

- Les Hautes Écoles contribuent de façon significative à l'augmentation du niveau de compétences des étudiants².

Part de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 30-34 ans selon le type d'enseignement, en Wallonie (2022)
 Highcharts | Source(s) : Eurostat et Statbel - EFT, 2022 ; Calculs : IWEPS



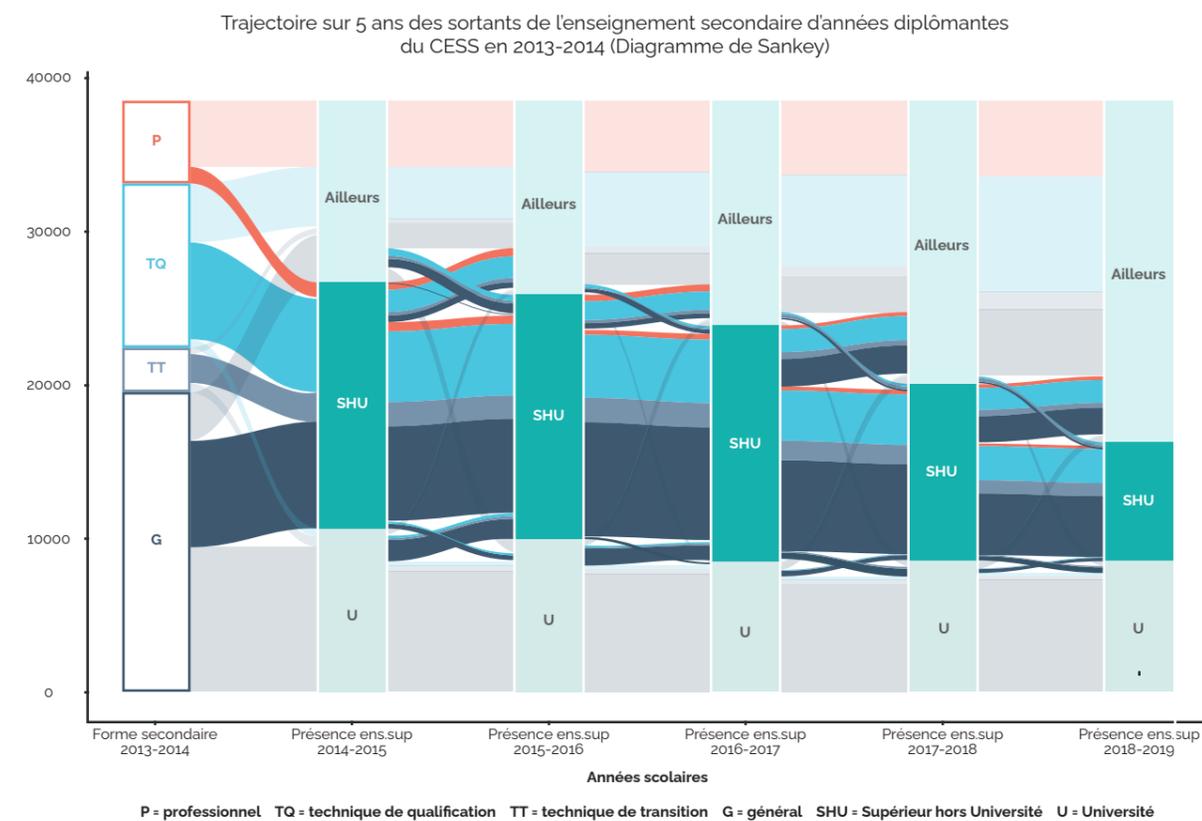
En Wallonie, en 2022, parmi les 30-34 ans, 28% sont diplômés de l'enseignement supérieur de type court ou bacheliers ; 17% de celui de type long dispensé dans les Hautes Écoles et les Universités.

Dont une proportion importante de femmes : 2/3 des diplômés du type court ; un peu plus de la moitié en master.

- Les Hautes Écoles (SHU) sont donc un acteur majeur pour la démocratisation des études, pour la lutte contre les inégalités sociales et de genre.

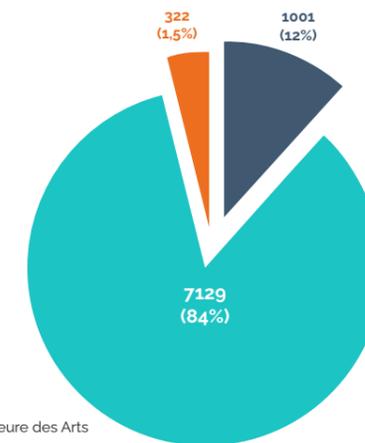
Ce graphe permet de visualiser les trajectoires des élèves au terme de leur parcours dans l'enseignement obligatoire sur une durée de 5 ans. À la sortie de l'enseignement secondaire et pour une majorité d'entre eux, les Hautes Ecoles sont le premier choix.

S'ajoute à cela une réorientation significative des étudiants vers les Hautes Écoles après leur 1ère ou leur deuxième année de fréquentation de l'enseignement à l'Université.



FWB - Zoom - De l'enseignement secondaire vers l'enseignement supérieur en FWB
Analyse des transitions à partir du Cadastre des Parcours Educatifs et Post-Educatif - mai 2023 - p.35

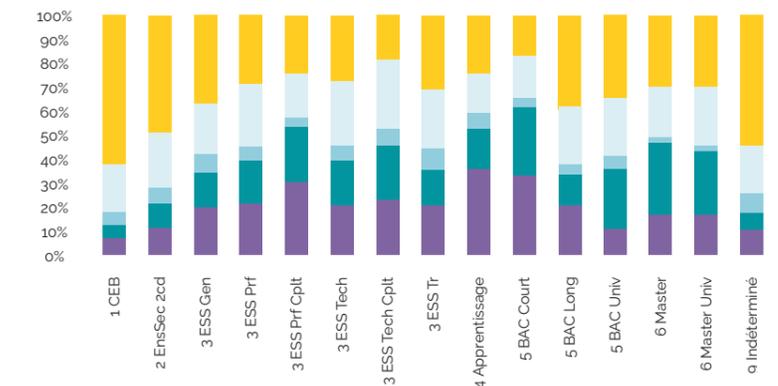
- Les Hautes Écoles donnent un accès privilégié à des études professionnalisantes de haut niveau, aussi bien de type court (bachelier) que de type long (master).



Répartition des étudiants de 1^{re} génération issus de l'enseignement secondaire de qualification selon le type d'établissement

> En 2016-2017, sur l'ensemble des élèves détenteurs d'un CESS de l'enseignement secondaire de qualification entrant pour la première fois dans l'enseignement supérieur, 84% étaient inscrits en Haute École, 12% dans une Université et 4% dans une École supérieure des Arts. A ce propos, il serait important et pertinent d'inscrire les Hautes Écoles dans la suite de la réflexion du Pacte pour un enseignement d'excellence sur la revalorisation des formations du qualifiant.

- L'employabilité des personnes formées en Haute École est avérée, rapide et durable. La spécificité des Hautes Écoles les amène à préparer leurs étudiants à l'exercice d'un métier. Diverses études menées par des organismes indépendants (Forem, ...) illustrent le taux d'employabilité important des bacheliers professionnalisants qu'elles organisent.



Répartition des jeunes insérés dans les six mois par segment selon les filières d'études, chaque filière étant ramenée à 100, 2022 Source : Le Forem³

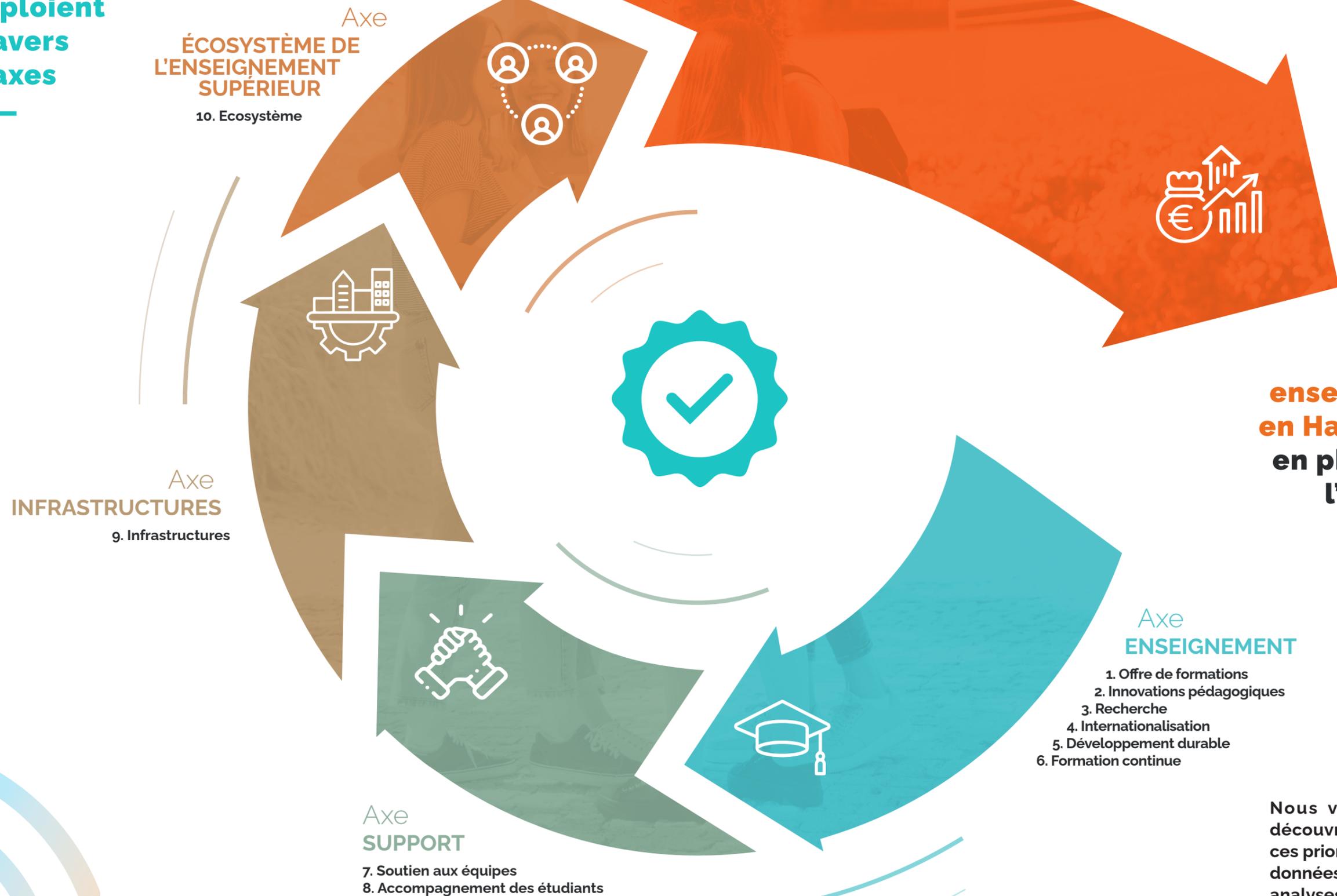
³www.leforem.be/content/dam/leforem/fr/documents/chiffres-et-analyses/analyse-insertion-jeunes-2022.pdf

- L'enseignement supérieur en Haute École forme à de nombreux métiers en pénurie : infirmiers, enseignants, technologues en imagerie médicale, programmeurs, comptables, etc.

Outre la qualité de la formation, par la diversité de son offre, par sa plus grande proximité, au vu du pourcentage élevé de femmes et de la proportion importante d'étudiants issus de l'enseignement

qualifiant, l'enseignement supérieur en Haute École est un levier essentiel pour les politiques d'égalité, d'inclusion, de mobilité sociale, de formation et d'employabilité des jeunes.

Les 11 priorités pour les HAUTES ÉCOLES se déploient au travers de 5 axes



 **Un enseignement en Haute École en phase avec l'évolution sociétale**

Nous vous invitons à découvrir plus en détail ces priorités ainsi que les données objectives et les analyses qui les fondent et les justifient.

Les demandes relatives aux 11 priorités

Le CIC-HE se tient à la disposition des acteurs politiques pour toute rencontre et prise d'avis.



Priorité 1 OFFRE DE FORMATIONS

- » Revoir le processus d'octroi des habilitations pour une plus grande réactivité
- » Maintenir le rôle de l'ARES dans la régulation de l'offre de formation
- » Evaluer l'obligation de codiplômation
- » Promouvoir et soutenir financièrement les formations menant aux métiers en pénurie

> page 12



Priorité 2 INNOVATIONS PÉDAGOGIQUES

- » Questionner les dispositifs d'enseignement et d'évaluation
- » Faire évoluer les rythmes académiques en conséquence
- » Soutenir et encourager l'enseignement en alternance
- » Investir dans les équipements de pointe et renforcer les accords avec les Centres de compétence (CDC) et des Centres de technologies avancées (CTA)

> page 15



Priorité 3 RECHERCHE

- » Financer structurellement la coordination de la recherche
- » Appliquer la récupération et l'exonération du pré-compte professionnel
- » Reconnaître la mission d'enseignant-chercheur
- » Augmenter les moyens consacrés à la recherche en Haute École

> page 20



Priorité 4 INTERNATIONALISATION

- » Financer structurellement la coordination des relations internationales
- » Défendre la simplification administrative dans la gestion des programmes et des mobilités
- » Encourager la participation des Hautes Écoles au sein des alliances européennes

> page 22



Priorité 5 DÉVELOPPEMENT DURABLE

- » Soutenir et intégrer les stratégies de transition écologique et sociale dans les formations
- » Accompagner et former les enseignants à ces dimensions
- » Soutenir le développement de la recherche appliquée dans le domaine du développement durable

> page 24



Priorité 6 FORMATION CONTINUE

- » Augmenter les moyens dévolus à l'organisation de la formation continue
- » Financer structurellement des postes de conseiller pédagogique
- » Réserver l'obligation d'obtention du CAPAES à la nomination
- » Prévoir des moyens pour la formation des membres du personnel administratif

> page 26



Priorité 7 SOUTIEN AUX ÉQUIPES

- » Élargir la reconnaissance de l'expérience professionnelle à 10 ans en ce compris pour le personnel administratif
- » Simplifier les rapports demandés pour la justification des subsides dans un rapport de confiance entre le Gouvernement et les Hautes Écoles
- » Reconnaître et financer d'autres missions comme, e.a., celle dédiée à la coordination des relations internationales

> page 28



Priorité 8 ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS

- » Laisser aux Hautes Écoles une réelle autonomie dans la gestion des subsides sociaux
- » Revoir les règles en vigueur en matière d'accès aux allocations d'études

> page 30



Priorité 9 INFRASTRUCTURES

- » Créer un mécanisme structurel de financement des bâtiments des Hautes Écoles et mettre à disposition des moyens à la hauteur du défi

> page 32



Priorité 10 ÉCOSYSTÈME

- » Soutenir le fonctionnement de l'ARES et conforter la place des Hautes Écoles au sein de la structure
- » Maintenir les moyens des Pôles académiques
- » Dans le futur modèle d'assurance qualité, rejeter tout classement ou toute évaluation certificative

> page 34



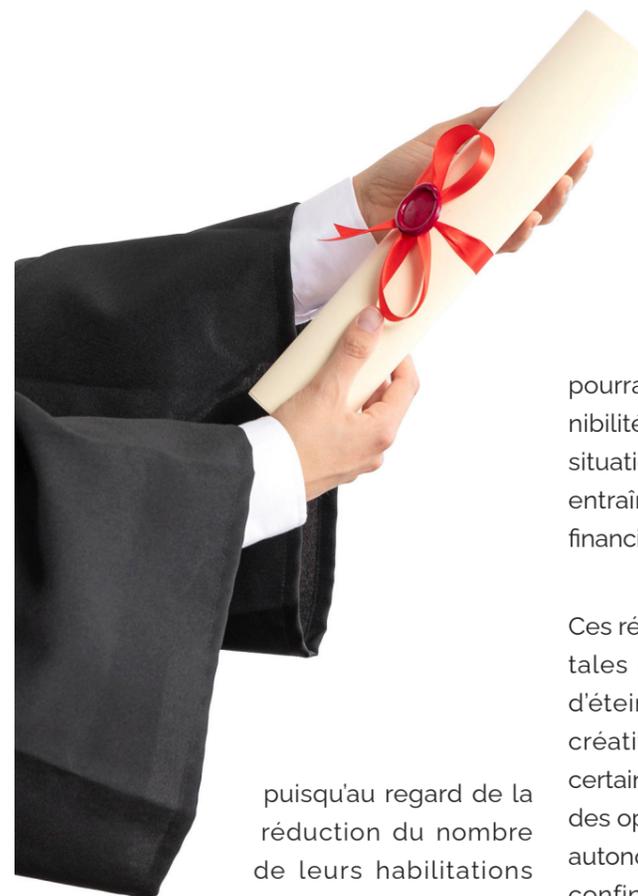
Priorité 11 FINANCEMENT

- » Réinvestir en Haute École afin de pouvoir maintenir la qualité de son enseignement
- » Assurer une juste intervention financière et compenser financièrement les politiques nouvelles
- » Réfléchir à la régulation des flux de population étudiante

> page 36

AXE ENSEIGNEMENT

Ancrer l'enseignement supérieur en Haute École dans le 21^{ème} siècle



Priorité 1 OFFRE DE FORMATIONS

Offrir des formations de qualité qui répondent aux défis d'aujourd'hui et de demain

Pour assumer pleinement leurs missions de service à la collectivité, les Hautes Écoles, en relation étroite avec les milieux socioprofessionnels, se tiennent à l'écoute des besoins d'une société en constante et rapide mutation. Non seulement elles veillent à adapter régulièrement leurs programmes d'études, mais elles sont en réflexion continue sur la création de nouvelles formations adaptées aux métiers et professions d'aujourd'hui et de demain. Elles sont également préoccupées par la baisse de la population étudiante dans certaines formations essentielles pour la société et œuvrent à tenter de la limiter.

Or, si les Hautes Écoles défendent une juste régulation de l'offre de formation en FWB, notamment pour éviter les concurrences

stériles, elles rejettent les récentes adaptations apportées au processus d'octroi des habilitations qui leur ôtent toute marge de réactivité. Leur inquiétude est vive par rapport à l'ensemble de ces contraintes dont elles estiment qu'elles risquent de mettre en péril, à terme, l'enseignement qu'elles dispensent, pourtant reconnu dans ses spécificités et sa qualité dans les milieux professionnels.

Les Hautes Écoles veulent rappeler qu'elles ont déjà perdu un certain nombre d'habilitations par le mécanisme de régulation qui impose un nombre de diplômés minimum, seuil qui ne vise que les cycles de type court. Leur imposition dans ce cadre de fermer une section pour pouvoir en ouvrir une autre (règle dite du « +1/-1 ») les défavorise particulièrement

puisque au regard de la réduction du nombre de leurs habilitations déjà effectuée, cela signifie se priver d'une formation porteuse et pertinente pour la société. L'absence - sauf exception gouvernementale - de financement des étudiants inscrits dans la nouvelle formation pendant trois ans, conjuguée à ce mécanisme « +1/-1 » s'assimile dès lors à une « double peine » pour les Hautes Écoles puisqu'elles seront amenées à perdre le financement de la formation à laquelle elles seront obligées de renoncer sans toutefois percevoir les bénéfices de la nouvelle formation avant trois ans.

Par ailleurs, les enseignants nommés à titre définitif qui ne pourraient retrouver une activité dans la nouvelle formation organisée,

pourraient se voir mis en disponibilité par défaut d'emploi, une situation humaine difficile et qui entraîne également une charge financière pour la FWB.

Ces récentes dispositions décretales risquent par conséquent d'éteindre le dynamisme et la créativité des équipes, de voir certaines formations investies par des opérateurs bénéficiant d'une autonomie plus grande, voire de confiner finalement les Hautes Écoles à la création de formations imposées par des modifications législatives prises à d'autres niveaux ou directement par le Gouvernement de la FWB.

Après plus d'une décennie, l'usage montre que la politique forcée de codiplômation s'avère complexe, énergivore et coûteuse. À l'aune des contraintes engendrées, les Hautes Écoles n'arrivent pas à percevoir la réelle plus-value de cette politique, ni pour les étudiants ni pour les membres du personnel. Les Hautes Écoles demandent une évaluation objective de cette imposition et le cas échéant, sa révision.

En conclusion, les Hautes Écoles

sont favorables à un système de régulation de l'offre, mais demandent que celui-ci soit réévalué à la lumière des réserves exprimées ci-dessus. Elles estiment que, dans ce processus, le rôle régulateur de l'ARES est essentiel, et rappellent que les avis des milieux économiques, sociaux et culturels sur la pertinence des demandes sont recueillis et renseignés dans les dossiers. Les Hautes Écoles estiment qu'un dialogue constructif entre les milieux professionnels et le secteur ne peut qu'enrichir la réflexion sur le développement de formations. Elles soutiennent également que le Conseil d'orientation devrait être renforcé dans son rôle. Tout le processus y gagnerait en lisibilité et en efficacité.

Dans un tel système de régulation de l'offre, les Hautes Écoles constatent qu'elles se retrouvent une nouvelle fois étranglées par leur financement en enveloppe fermée. Alors qu'elles forment près de 50 % de la population étudiante et sont donc des acteurs essentiels pour lutter contre la pénurie de quantité de métiers, elles ne sont pas suffisamment soutenues dans la

responsabilité sociétale qu'elles assument. Le maintien de certaines formations dont les filières sont elles-mêmes en carence leur demande un investissement bien supérieur au financement engendré. Conscientes de leur rôle de soutien à la collectivité, les Hautes Écoles maintiennent ces formations, alors que tous les paramètres du système décrit les poussent plutôt à viser à la rentabilité des sections afin d'assurer leur survie. Dans ce contexte, les Hautes Écoles se demandent par exemple comment maintenir, sans soutien financier complémentaire du Gouvernement, certaines formations de la Réforme de la formation initiale des enseignants essentielles à la mise en place du Pacte pour un enseignement d'excellence qui ne drainent que quelques étudiants sur l'ensemble de la FWB.

Enfin, les Hautes Écoles constatent une baisse parfois conséquente du nombre d'inscriptions dans des formations aux enjeux sociétaux majeurs. Dans ce contexte, elles souhaitent bénéficier du soutien du Gouvernement et de la FWB

afin de promouvoir certains cursus dont les métiers sont en pénurie et pour lesquels les Hautes Écoles peinent à recruter des étudiants, faute d'une vision positive de ces métiers.

Que ce soit pour les métiers de l'enseignement, de la santé ou pour les STEM, les Hautes Écoles souhaitent vivement que des campagnes de communication à grande échelle soient menées afin de sensibiliser les jeunes aux aspects positifs et à l'employabilité de ces professions. Une revalorisation de ces métiers en pénurie est indispensable et une campagne de sensibilisation menée au niveau de la FWB s'avèrera bien plus impactante que des actions isolées au niveau de chaque établissement.



Nous demandons au futur Gouvernement de :

- » Revoir le processus d'octroi des habilitations pour permettre aux Hautes Écoles d'adapter rapidement leur offre de formation aux besoins tout en bénéficiant d'un financement adéquat ;
- » Maintenir le rôle de l'ARES dans la régulation de l'offre de formation, notamment par un rôle renforcé du Conseil d'orientation, en amont des propositions finales qui remontent au Gouvernement ;
- » Mettre en place une évaluation de l'obligation de codiplômation et coorganisation ;
- » Soutenir financièrement les formations menant à des métiers en pénurie, selon un mécanisme à définir ;
- » Accompagner les Hautes Écoles dans la promotion des formations menant à des métiers en pénurie ;
- » Sensibiliser la population aux besoins sociétaux en termes d'emploi et de formation.

Priorité 2 INNOVATIONS PÉDAGOGIQUES

Proposer des dispositifs pédagogiques innovants en phase avec l'évolution des profils étudiants, les évolutions technologiques et les réalités professionnelles

REPENSER LES DISPOSITIFS D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉVALUATION

L'AGCF du 13 juillet 2023 apporte des modifications au placement de certaines périodes de congés de détente dans le calendrier des Hautes Écoles, de sorte que dès l'année académique 2023-2024, le calendrier puisse coïncider en partie avec celui de l'enseignement obligatoire.

Cette disposition souhaitée par les Hautes Écoles vise à limiter les effets néfastes en matière d'organisation pédagogique de l'absence de chevauchement des périodes de congés, notamment pour l'organisation des stages pédagogiques dans les filières d'enseignement.

Les Hautes Écoles soutiennent le travail en cours sur la question des rythmes académiques mené à l'ARES à la demande du Gouvernement, mais soulignent que la problématique ne doit pas se limiter au seul calendrier. Plus fondamentalement, il doit s'agir de repenser le modèle en matière de structuration de l'année académique, d'enseignement et d'évaluation, en prenant en considération les innovations pédagogiques et technologiques et l'évolution du profil des étudiants. Les Hautes Écoles estiment que l'axe central de la réflexion doit être le bien-être des étudiants, l'objectif de tout enseignement étant de placer les apprenants dans les

meilleures conditions possibles pour répondre aux attentes de la société, c'est-à-dire former des citoyens responsables, éclairés et outillés pour se confronter aux réalités d'une société en évolution constante.

Les Hautes Ecoles sont attentives et oeuvrent quotidiennement pour rendre leurs enseignements et leurs évaluations davantage équitables et inclusifs.

ADAPTER LES RYTHMES ACADÉMIQUES AUX RÉALITÉS

Les Hautes Écoles estiment qu'il est important de questionner nos rythmes académiques actuels en analysant, avec tous les acteurs de l'enseignement supérieur, les divers modèles existant dans et hors FWB, en ce compris les modèles de l'enseignement obligatoire et ceux de l'international.

La modification du calendrier de l'enseignement obligatoire impacte l'organisation de l'enseignement supérieur (particulièrement les filières pédagogiques) et provoque un décalage important entre les différents niveaux d'enseignement. Elle constitue

surtout une opportunité pour l'enseignement supérieur de revoir ses propres rythmes.

Pour le personnel des établissements, cette adaptation doit permettre le meilleur équilibre possible entre vie professionnelle et vie privée.

Pour les étudiants, elle doit favoriser l'apprentissage et la réussite en leur permettant de bénéficier de moments de pause. Elle doit offrir la possibilité à ceux d'entre eux qui travaillent de le faire sans compromettre leurs chances de réussite.



Nous demandons au futur Gouvernement de :

- » Se donner le temps d'une analyse méthodique des différentes variantes des rythmes académiques ;
- » Permettre une certaine souplesse dans l'organisation des activités d'évaluation et dans la forme qui leur est donnée (périodes d'examens) ;
- » Immuniser la période des congés d'été d'activités d'apprentissage (à l'exception des stages ou des activités de recherche et des travaux de fin d'études) ;
- » Se rapprocher du calendrier de l'enseignement obligatoire tout en respectant les spécificités et les besoins de l'enseignement supérieur.



L'ENSEIGNEMENT EN ALTERNANCE, UN DISPOSITIF À ENCOURAGER ET À DÉVELOPPER

Dès l'entrée en vigueur du décret du 30 juin 2016 organisant l'enseignement supérieur en alternance, et bien avant ledit décret au travers d'expériences pilotes menées en différentes zones en FWB, les Hautes Écoles se sont approprié le modèle de l'enseignement en alternance et ont développé une expertise dans cette approche spécifique de l'enseignement.

Au fil du temps, l'alternance est devenue un modèle incontournable et porteur pour la société, connaissant un développement fulgurant dans de nombreux pays européens, que ce soit dans l'enseignement obligatoire ou dans l'enseignement supérieur. En Belgique, ce modèle est soutenu par les différents gouvernements fédérés et par de nombreux secteurs de l'entreprise, de l'industrie

ou encore du domaine de la santé. Par ailleurs, il représente un créneau de formation complémentaire à la formation de plein exercice d'une part en ce qu'il semble plus adapté à certains profils d'étudiants qui ne se retrouvent pas dans un parcours académique classique, et d'autre part en ce qu'il touche un public qui dispose déjà d'une expertise, de connaissances et de pratiques directement exploitables dans de nombreux secteurs professionnels.

Développer l'enseignement en alternance, c'est donc répondre aux attentes des milieux professionnels et ainsi offrir aux jeunes une approche de formation plus en phase avec leur souhait d'un enseignement plus directement et concrètement en lien avec leur

future profession, c'est permettre à des professionnels déjà qualifiés de parfaire leurs connaissances et leurs compétences en bénéficiant de l'expertise des formations de bacheliers et de masters organisés en Hautes Écoles. C'est aussi favoriser le développement des entreprises dont les travailleurs intègrent les filières en alternance.

Les Hautes Écoles entendent développer ce modèle performant et hautement profitable à la société. Elles attendent un soutien du Gouvernement afin qu'il facilite les conditions d'octroi de nouvelles habilitations et qu'il encourage le monde de l'entreprise à se tourner vers les formations organisées en Hautes Écoles, en accroissant les possibilités de partenariats et en reconnaissant par là leur expertise.



Nous demandons au futur Gouvernement de :

- » Soutenir et encourager le développement de nouvelles filières de formation spécifiquement axées sur le modèle de l'alternance ;
- » Accorder une attention spécifique à ce modèle d'enseignement, notamment au moment d'octroyer de nouvelles habilitations ;
- » Soutenir et encourager le développement du modèle auprès des secteurs de l'entreprise et du monde du travail et, le cas échéant, étendre les domaines d'enseignement concernés.



SOUTENIR LES HAUTES ÉCOLES POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE POINTE ET RENFORCER LES ACCORDS PERMETTANT L'ACCÈS AUX CENTRES DE COMPÉTENCE ET DE TECHNOLOGIE AVANCÉE

Considérant l'évolution des techniques, des technologies, du numérique et du déploiement de l'intelligence artificielle dans tous les secteurs professionnels, il apparaît comme une évidence que les Hautes Écoles doivent suivre ce mouvement et offrir aux étudiants un contexte de formation en phase avec cette évolution. Laboratoires, ateliers techniques, centres de simulation, matériel informatique performant, outils pédagogiques virtuels et équipements de pointe font évoluer les méthodes traditionnelles d'apprentissage et constituent un élément incontournable pour le développement et l'amélioration des compétences au cœur de l'innovation. Acquérir ces équipements et en assurer la maintenance représente un coût supplémentaire considérable

pour lequel les Hautes Écoles devraient pouvoir bénéficier d'une aide financière appropriée.

Dans le cadre des accords conclus entre les régions et la FWB, les Hautes Écoles peuvent bénéficier d'une mise à disposition d'une offre de formations et d'équipements des Centres de compétence (CDC) et des Centres de technologies avancées (CTA).

Ces accords prévoient toutefois un accès très réduit (de l'ordre de 15%) des Hautes Écoles au potentiel proposé par les CDC et les CTA. Or, leurs besoins en la matière sont en augmentation constante en raison d'une offre de formation (plein exercice, formation continue et certificats) toujours plus étoffée ainsi que de la croissance régulière

du nombre d'étudiants dans les filières de formation nécessitant ces équipements de pointe.

Les Hautes Écoles souhaitent dès lors que l'accès aux CDC et CTA leur soit facilité, sans que nécessairement des quotas d'occupation soient déterminés.

Toujours en matière d'équipements de pointe, afin d'être en mesure de poursuivre le développement d'une recherche de qualité, les Hautes Écoles et les Centres de recherche associés souhaitent avoir la possibilité d'accéder aux budgets des Régions wallonne et bruxelloise en vue de l'acquisition, de la maintenance et de la mise à niveau d'équipements de pointe qui seraient mutualisés entre les institutions.



Nous demandons au futur Gouvernement de :

- » Soutenir financièrement la nécessaire et constante adaptation des Hautes Écoles aux évolutions technologiques ;
- » Étendre les plages d'accès aux Centres de compétence (CDC) et des Centres de technologies avancées (CTA) non plus sur la base de quotas, mais selon les besoins réels des Hautes Écoles ;
- » Donner la possibilité aux Hautes Écoles et aux Centres de recherche associés d'accéder aux budgets pour acquérir des équipements de pointe.

Priorité 3 RECHERCHE

Soutenir le développement de la recherche en augmentant son financement



Grâce aux multiples projets menés en réponse aux appels auxquels elles peuvent répondre (FRHE, WIN2WAL, etc.), les Hautes Écoles, soutenues par l'ASBL SynHERA (interface Hautes Écoles/Entreprises), démontrent qu'elles mènent des activités de recherche indéniablement porteuses pour le développement sociétal. La législature en cours a reconnu cette expertise en augmentant les moyens dédiés à la recherche en Haute École de 1 à 2 millions. Ces montants restent néanmoins nettement insuffisants au regard du nombre et de la qualité des dossiers déposés lors de chaque appel. En moyenne au cours des trois dernières années, les différents projets déposés par les Hautes Écoles dans le cadre du FRHE (Financement de la Recherche en Hautes Écoles)

dépassaient en effet largement ce montant. Le sous-financement du FRHE induit que de nombreux projets, pourtant de qualité, n'ont pu être retenus faute de budget. Rappelons également que les Hautes Écoles, par leur proximité avec les entreprises et les pôles de développement locaux, souvent accompagnées dans leurs démarches par SynHERA, sont un levier dynamique pour le développement socio-économique de nos régions. Dans ce contexte, il est indispensable de dégager une enveloppe de 5 millions pour l'ensemble des Hautes Écoles dès 2025, avec une augmentation progressive constante.

Au niveau européen, les Hautes Écoles souhaitent elles aussi pouvoir bénéficier de l'octroi de fonds et de subventions accordées

naturellement aux Universités. Ainsi, le Plan de Relance Européen prévoit des montants importants pour développer et piloter un projet de recherche « Plateforme Environnement et transition énergétique », auquel quelques Hautes Écoles pourraient être admises. Le fonds spécial de recherche universitaire est à nouveau augmenté dans le projet de budget 2024 tandis que celui du FRHE stagne.

Afin de consolider l'organisation de leurs activités de recherche, les Hautes Écoles souhaitent que des moyens structurels soient investis afin de permettre à toutes les institutions de disposer d'une ossature visant à organiser et coordonner leurs activités, tout en assurant le fonctionnement de leurs commissions propres de valorisation de la

recherche. Il paraît dès lors à ce niveau particulièrement opportun de financer structurellement l'organisation de la recherche.

Les Hautes Écoles souhaitent l'aboutissement rapide des démarches en matière de récupération du précompte professionnel tel qu'il est prévu dans le Code des impôts sur les revenus à l'art. 275 §3, au même titre que peuvent en bénéficier les Universités et les Hautes Écoles flamandes. L'absence de récupération des montants liés au précompte correspond à un manque à gagner conséquent pour les Hautes Écoles, qui se chiffre à plusieurs centaines de millions d'euros. Nous rappelons que ce dossier n'a aucune incidence sur les finances de la FWB, mais qu'il permettrait aux Hautes Écoles

de disposer de moyens substantiels à réinjecter dans des projets innovants.

Les Hautes Écoles souhaiteraient, toujours dans ce même contexte, que la reconnaissance de la mission d'enseignant-chercheur puisse être valorisée de manière telle qu'elle permette à l'avenir l'exonération du précompte professionnel selon des paramètres clairement établis. Dès que les mécanismes seront activés, les Hautes Écoles seront en mesure d'accroître les activités de recherche et de contribuer ainsi encore davantage au développement socio-économique de nos régions.



Nous demandons au futur Gouvernement de :

- » Permettre à toutes les institutions de disposer d'un financement structurel en vue d'organiser et de coordonner les activités de recherche ;
- » Appliquer le processus de récupération du précompte professionnel des chercheurs en Haute École en dégageant un accord sur cette question avec le Fédéral ;
- » Reconnaître et valoriser à sa juste valeur la mission d'enseignant-chercheur de manière telle qu'elle permette l'exonération du précompte professionnel ;
- » Amener à 5 millions le budget consacré à la recherche pour l'ensemble des Hautes Écoles dès 2025, avec une augmentation future progressive, de telle façon qu'un montant annuel de 10 millions leur soit alloué en 2029.

Priorité 4

INTERNATIONALISATION

Soutenir le développement des Hautes Écoles à l'international

Dès le lancement du premier programme de mobilité européenne Erasmus il y a plus de 35 ans, les Hautes Écoles ont compris l'intérêt majeur de s'ouvrir à l'international en vue d'échanger et d'enrichir les connaissances et les pratiques, de partager les expérimentations pédagogiques, de développer la recherche et de donner l'opportunité à la communauté éducative, étudiants comme membres du personnel, de quitter leur zone de confort en se confrontant à d'autres réalités académiques et culturelles dans d'autres pays du globe.

Cette ouverture à l'international a permis aux Hautes Écoles de nouer des relations solides et durables avec de nombreux

établissements d'enseignement supérieur en Europe, puis dans le monde, leur offrant par la même occasion la possibilité d'étoffer leurs programmes par le partage d'expertises et de bénéficier d'un rayonnement international.

La mise en œuvre des programmes européens n'est toutefois pas facilitée par la complexité administrative et technique imposée par l'Europe, des difficultés qui nécessitent des moyens humains et financiers considérables, problème auquel les Hautes Écoles sont confrontées de manière structurelle et transversale, comme dans d'autres missions qui sont détaillées par ailleurs.

Afin de poursuivre le développement du rayonnement à l'international, les Hautes Écoles souhaitent qu'une aide structurelle leur soit accordée d'une part en moyens humains et d'autre part en moyens matériels pour équiper les cellules des relations internationales du matériel technique adéquat et surtout indispensable à la gestion au quotidien des programmes, des mobilités et des exigences spécifiques de l'Europe en matière de mobilité. Le déploiement d'une carte d'étudiant européenne serait une option intéressante.

Les Hautes Écoles souhaitent également que le Gouvernement soutienne rapidement auprès des instances européennes la

nécessité d'une indispensable simplification administrative tant la charge de travail que représente la gestion des programmes européens accroît les besoins en encadrement dans les cellules internationales des Hautes Écoles.

Depuis 2019, l'internationalisation dans l'enseignement supérieur a pris une nouvelle dimension avec la constitution d'alliances entre établissements d'enseignement supérieur (EES) au sein des Universités européennes. Les Hautes Écoles ont la volonté ferme de s'inscrire dans ce modèle d'alliances européennes. Dans cette perspective, elles souhaitent être assurées par le Gouvernement qu'elles pourront bénéficier, au même titre que les autres

établissements d'enseignement supérieur belges et européens des incitants financiers actuellement prévus et indispensables à la mise en œuvre des alliances.



Nous demandons au futur Gouvernement de :

- » Accorder une aide financière structurelle aux Hautes Écoles afin de fournir aux cellules des relations internationales le personnel, les équipements et le matériel technique indispensable à leur fonctionnement ;
- » Défendre auprès de l'Europe une politique de simplification administrative dans la gestion des programmes européens, et en particulier ceux liés à la mobilité des personnes ;
- » Encourager la participation des Hautes Écoles au sein des alliances européennes en garantissant les incitants financiers actuellement prévus pour l'étude de faisabilité et la mise en œuvre des projets.

Priorité 5 DÉVELOPPEMENT DURABLE

Répondre à cet enjeu incontournable pour l'enseignement supérieur

Le développement durable représente un enjeu majeur dont les 17 objectifs couvrent à la fois les dimensions sociales, économiques, environnementales et culturelles.

Réussir la transition nécessaire pour aller vers un développement durable, anticiper les effets des changements climatiques, maintenir un niveau de prospérité économique compatible avec l'environnement et permettant à la fois un taux d'emploi élevé requiert un financement respectant une forme d'équité sociale qui ne laisse personne en chemin.

L'enseignement, et singulièrement l'enseignement supérieur, apparaît

comme un maillon essentiel de ce changement majeur : pour former à une approche systémique d'analyse et de résolution des situations ; pour diffuser les nouvelles compétences et pratiques professionnelles nécessaires et acquérir les capacités de créativité, d'intelligence collective et de coopération nécessaires.

Les notions de développement durable doivent progressivement intégrer tous les apprentissages et tous les champs d'innovation de l'ensemble des domaines couverts par l'enseignement supérieur en Haute École.



Nous demandons au futur Gouvernement de :

- » Pérenniser et amplifier le soutien aux stratégies mises en place par les établissements (mobilité douce, bâtiments, circuits courts, usage raisonné des ressources et espaces, intégration de la biodiversité, accroissement des énergies renouvelables) ;
- » Inciter et soutenir les établissements d'enseignement supérieur, dans le respect de la liberté pédagogique et des spécificités de leurs cursus, à faire évoluer toutes leurs formations de sorte que leurs étudiants disposent des connaissances et compétences leur permettant d'agir pour la transition écologique et sociale ;
- » Accompagner et former les enseignants dans cette démarche en octroyant des moyens financiers et humains à la hauteur du défi à relever ;
- » Reconnaître et valoriser les efforts de création et d'adaptations des cursus, pour les démarches volontaires déjà en cours et celles futures ;
- » Soutenir le développement de la recherche appliquée menée en Haute École et faciliter les partenariats avec des acteurs économiques ou sociaux dans le domaine du développement durable.



Priorité 6

FORMATION CONTINUE

Être un acteur de choix dans le processus du Life Long Learning

Les Hautes Écoles ont à cœur de soutenir le développement des nouvelles compétences des professionnels exigées par la mutation des métiers en développant leur offre de certificats de formation continue. Ici aussi, les moyens actuellement dévolus sont nettement insuffisants. Les Hautes Écoles ne disposent actuellement que d'un financement d'impulsion de 280.000 € par an, à se partager entre elles sur base de l'introduction de dossiers. Or, au regard de la réglementation en vigueur qui impose la mise en place de codiplômation ou de coorganisations conjointement développées aux niveaux pédagogique et disciplinaire, le montage des dossiers est chronophage et demande une gestion spécifique difficilement soutenable dans le contexte financier actuel.

Il est par ailleurs évident que l'on ne s'improvise pas « enseignant ». Les collègues nouvellement recrutés doivent être accompagnés et encouragés à développer leurs compétences pédagogiques, tandis que les enseignants d'expérience doivent être soutenus dans la formation continue et le développement de nouvelles aptitudes, par exemple techno-pédagogiques. Si ces besoins sont partagés par l'ensemble des Hautes Écoles, elles ne peuvent y répondre que de manière sporadique, puisqu'il n'existe pas de moyens financiers pour organiser ce soutien.

Certaines d'entre elles ont développé des cellules d'appui pédagogique (CAP) qui permettent d'accompagner leurs enseignants

au niveau pédagogique mais, qui ne sont ni reconnues ni financées, ce qui freine les possibilités de développement et de mise en place de ces cellules, pourtant essentielles.

Les Hautes Écoles demandent, d'une part, que soient reconnus et financés des postes de conseillers pédagogiques et techno-pédagogiques et d'autre part, à l'instar de la formation professionnelle continue d'application pour les équipes éducatives des écoles de l'enseignement obligatoire et de promotion sociale, que des moyens soient alloués pour organiser structurellement la formation continue de leurs enseignants.



Dans ce cadre, les Hautes Écoles veulent également souligner que parmi les enseignants qui doivent obtenir le Certificat d'Aptitude Pédagogique Approprié à l'Enseignement Supérieur (CAPAES), seuls leurs enseignants doivent en être titulaires au terme d'un délai de 6 années suivant le jour de leur première désignation dans un poste déclaré vacant. Certains ajustements vont être prochainement adoptés pour permettre d'y surseoir dans certaines conditions. Les Hautes Écoles estiment que ces premières modifications du processus sont appréciables mais souhaitent que la réflexion sur une réorganisation du CAPAES soit poursuivie. Dans ce cadre, elles demandent de faire du CAPAES non plus une condition de maintien à l'emploi mais une condition d'évolution de carrière.

Enfin, des moyens devraient également être dégagés pour l'organisation de la formation continue des équipes administratives, qui doivent sans cesse actualiser leurs compétences vu les exigences nouvelles.



Nous demandons au futur Gouvernement de :

- » Augmenter les moyens dévolus annuellement à l'offre de formation continue ;
- » Accorder un financement dédié aux développements des compétences pédagogiques des enseignants par la création d'au minimum un poste de conseiller techno-pédagogique par Haute École et par des moyens complémentaires pour soutenir la formation professionnelle continue des équipes pédagogiques ;
- » Faire du CAPAES non plus une condition de maintien à l'emploi mais une condition d'évolution de carrière ;
- » Prévoir des moyens pour l'organisation de la formation continue des membres du personnel administratif.



Priorité 7 SOUTIEN AUX ÉQUIPES

Renforcer l'attractivité des Hautes Écoles pour recruter et soutenir des équipes de qualité

Comme d'autres secteurs de la société, les Hautes Écoles, face à des défis toujours plus nombreux et pointus, doivent pouvoir s'appuyer sur des équipes internes qui font preuve d'un haut niveau d'expertise.

L'enseignement en Haute École, orienté « métier », nécessite, pour doter les étudiants de compétences de haut niveau et actualisées, de s'appuyer sur des enseignants issus du monde professionnel, qui peuvent partager avec les étudiants leur connaissance du terrain. Or, attirer ces expertises nécessite de pouvoir les valoriser financièrement à hauteur de la plus-value qu'elles apportent. Dans ce cadre, le décret récemment voté permettant de faire reconnaître 5 années d'expérience professionnelle dans l'ancienneté pécuniaire, est une belle avancée saluée par les Hautes Écoles.

Cependant, elles estiment que cet effort de valorisation doit se poursuivre, en l'élargissant à 10 années d'expérience reconnue et en injectant dans l'enveloppe globale des Hautes Écoles les moyens nécessaires à cette reconnaissance.

Qui plus est, pour favoriser le recrutement de collaborateurs administratifs de qualité et d'expérience en lien avec les exigences d'expertises diversifiées et de plus en plus complexes, les Hautes Écoles sollicitent qu'une expérience professionnelle de 10 années au plan pécuniaire puisse également leur être reconnue. Un mécanisme de reconnaissance de la notoriété professionnelle, permettant de déroger au niveau de titre dans des conditions à définir, demande également à être mis en place, à l'instar de ce qui existe dans le statut du personnel enseignant.

Au-delà de leurs enseignements, les Hautes Écoles assument d'autres missions qui leur sont confiées par le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études. Elles assurent ainsi des services à la collectivité et des activités individuelles et collectives de recherche, l'ensemble des missions s'inscrivant dans un contexte de collaboration et d'échanges internationaux. Si la reconnaissance de la mission d'enseignant-chercheur, sollicitée de longue date, est en bonne voie, et que la coordination de la qualité est reconnue et financée depuis un certain temps, d'autres missions essentielles et complémentaires aux enseignements en Haute École demandent à être valorisées. Une réflexion visant à la reconnaissance de ces missions doit être menée, en commençant par la mission de coordination des relations internationales, qui existe dans tous les établissements, et demande à être soutenue par des moyens financiers y dédiés.

Les Hautes Écoles font le constat d'une charge administrative qui, pour plusieurs raisons, s'est particulièrement alourdie ces dernières années. Tout d'abord, la politique de codiplômation rend le travail plus lourd et plus complexe : élaboration et mise à jour régulière des conventions, complexité accrue de l'organisation des apprentissages, multiplication des réunions d'alignement, élaboration des décomptes, etc.

De plus, depuis de nombreuses années, tout moyen financier supplémentaire n'est accordé qu'à la condition de remplir des rapports financiers, narratifs et qualitatifs conséquents, qui font souvent suite à des dossiers de demande déjà exigeants, parfois pour quelques milliers d'euros de subsides. De manière générale, les Hautes Écoles demandent de pouvoir sortir d'une logique qu'elles assimilent aujourd'hui à de la « sur-justification » eu égard aux moyens obtenus. Elles souhaitent ainsi pouvoir remettre des rapports pertinents simplifiés dans le cadre du développement d'un lien de confiance avec le Gouvernement.

Enfin, si elles perçoivent le bénéfice futur, en termes de rationalisation des procédures et des échanges de données, que le développement de la plateforme e-paysage devrait permettre et en sont des partenaires actives et investies, les Hautes Écoles constatent pour le moment que les moyens alloués pour celui-ci ne sont pas suffisants pour satisfaire aux exigences d'injections des données et de formation des équipes. C'est pourquoi elles demandent des moyens pour assurer dans leur service l'implémentation de e-paysage. De la qualité des encodages dépendra en effet la qualité des données, au bénéfice de l'ensemble des établissements du paysage de l'enseignement supérieur.



Nous demandons au futur Gouvernement :

- » Un élargissement de la possibilité de reconnaissance de l'expérience professionnelle des enseignants à 10 ans dans l'ancienneté pécuniaire et l'injection des moyens compensatoires dans l'enveloppe des Hautes Écoles ;
- » Des mesures de valorisation dédiées aux équipes administratives, à l'instar de ce qui existe déjà pour les enseignants : possibilités de reconnaissance de l'expérience professionnelle dans l'ancienneté pécuniaire, de reconnaissance de notoriété professionnelle ;
- » La reconnaissance et le financement d'autres missions communes à l'ensemble des Hautes Écoles ;
- » La création d'un lieu de débats sur les exigences administratives ;
- » Des moyens pour assurer dans leur service l'implémentation de e-paysage ;
- » Dans le cadre d'un rapport de confiance entre les Hautes Écoles et le Gouvernement, et afin de développer des actions en lien avec leur stratégie globale, un assouplissement et une simplification des procédures de justification des subsides.

Priorité 8

ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS

Renforcer l'aide aux étudiants en difficulté financière

L'augmentation de la précarité étudiante est au cœur des préoccupations du monde académique. Dans un avis rendu le 26 avril 2021, l'ARES souligne les difficultés et propose des lignes d'actions.

Le 24 juin 2021, une résolution interparlementaire visant à lutter contre la précarité étudiante et à améliorer les conditions de vie des étudiants a été approuvée

Autonomie de gestion des services sociaux

En fonction du public qu'elle accueille, chaque Haute École doit pouvoir développer une politique sociale adaptée à ses besoins et opérer ses propres choix.

par le monde politique également soucieux des difficultés éprouvées par les étudiants.

Dans ce cadre, les Hautes Écoles s'inquiètent particulièrement de la situation des étudiants boursiers et des étudiants amenés à travailler durant leur formation.

L'utilisation des subsides sociaux découle de cette politique inscrite dans une réalité locale.

La mise en place d'une politique centralisée de l'utilisation des

Selon une étude, en 2021, près de 45 % des étudiants travaillent en même temps qu'ils étudient, ce qui constitue une augmentation de 11.6% par rapport à 2016 ⁴.

Les Hautes Écoles demandent l'adoption de différentes mesures soutenant la mise en place de leur politique de démocratisation de l'enseignement supérieur et de soutien à la réussite pour tous les étudiants.

subsidés sociaux identique pour tous les établissements constitue un risque majeur pour les Hautes Écoles de ne plus pouvoir répondre adéquatement aux besoins identifiés localement.

⁴Recommandations de la Ville de Bruxelles en matière de logement du 17 juin 2021.



Accès aux allocations d'études

La réglementation en matière d'allocation d'études a été revue en 2021. Bien que l'objectif du législateur fût un élargissement des conditions d'octroi, les nouvelles dispositions ne prennent pas en compte un certain nombre de paramètres dans le calcul des besoins.

Aussi, les critères considérés ne reflètent pas toujours la situation effective des étudiants ou des familles.

La question de la globalisation des revenus, par exemple, pose problème dans le cas de familles recomposées ou de familles monoparentales.

La réglementation actuelle ne correspond donc plus à la réalité et nécessite d'être revue en profondeur.

Par ailleurs, la durée du traitement des dossiers de demandes met un certain nombre d'étudiants en difficulté vis-à-vis de leur établissement tant qu'une décision définitive à leur demande n'a pas été fournie par l'administration.

Enfin, en termes de communication, il importe que les établissements d'enseignement soient informés de façon transparente de la réglementation en vigueur afin que leurs services sociaux disposent d'informations correctes et précises concernant les conditions d'octroi des allocations d'études.



Nous demandons au futur Gouvernement de :

- » Laisser aux Hautes Écoles une autonomie importante dans la gestion des subsides sociaux afin de leur permettre de déterminer une politique en fonction de leur réalité locale ;
- » Revoir les règles en vigueur en matière de globalisation des revenus, de plafonds, d'études de même niveau, de conditions d'accès, de calcul du seuil de pauvreté, etc, dans un but d'élargissement ;
- » Prendre les mesures nécessaires à la mise en place d'une automatisation des demandes et de leur traitement.

AXE INFRASTRUCTURES



Priorité 9 INFRASTRUCTURES

Créer un mécanisme structurel de financement des bâtiments des Hautes Écoles et mettre à disposition des moyens à la hauteur du défi

Si les Hautes Écoles se réjouissent de l'accès accru à l'enseignement supérieur, qui résulte en partie de la volonté de démocratisation du Gouvernement, pour nombre d'entre elles, cette massification induit une surpopulation dans certains cursus, avec en corollaire la saturation des locaux et le dépassement des normes d'encadrement et de sécurité. Par ailleurs, les Hautes Écoles sont confrontées à la nécessité d'adapter continuellement l'équipement et les outils pédagogiques qui peuvent exiger l'aménagement ou la construction de nouveaux locaux, à l'obligation d'entretenir leurs bâtiments et de participer activement à la transition énergétique en améliorant les performances de leurs bâtiments d'ici 2030. Or, au regard de leurs ressources financières en euros constants qui baissent

considérablement, les Hautes Écoles sont mises en grande difficulté pour répondre adéquatement à ces défis et ainsi maintenir la qualité de leur enseignement.

Ainsi, les Hautes Écoles constatent que l'investissement de la FWB n'est pas à la hauteur de la croissance de leur population étudiante, contrairement à ce qui a été fait précédemment pour d'autres niveaux d'enseignement lorsqu'ils ont été confrontés à ce même défi. Elles regrettent d'autre part l'absence de montants dédiés dans le Plan de Relance Européen.

L'accès au Fonds de Garantie, garantissant un taux d'intérêt à 1,25%, est un soutien certes bienvenu, mais nettement insuffisant en regard des investissements requis.

En revanche, les Hautes Écoles saluent le budget de 200 millions dégagé par le Gouvernement pour les établissements d'enseignement supérieur dans le Plan d'Investissement Exceptionnel (PIE). Cependant, ce montant, bien que considérable et qui sera étalé sur 10 ans, apparaît d'ores et déjà insuffisant vu l'importance des besoins. Seuls quelques projets, priorisés essentiellement sur des critères liés à l'état du bâtiment, pourront être retenus. De nombreux autres projets ne pourront dès lors être classés en ordre utile et resteront sans subvention, alors qu'il est à craindre qu'une fois la répartition de ce budget validée, des investissements ne seront plus envisageables avant plusieurs années.

Si les Hautes Écoles rencontrent le bien-fondé de conditionner un subside à l'atteinte de certains objectifs, elles font le constat de l'absence d'un mécanisme structurel réservé aux investissements dans les bâtiments pour leur permettre d'œuvrer à leur amélioration et de répondre aux besoins pédagogiques de l'enseignement supérieur et à la saturation des locaux. Ce mécanisme pourrait notamment viser des projets ayant un impact moindre en termes de performance énergétique des bâtiments et ainsi donner la capacité aux Hautes Écoles d'investir dans la maintenance et l'amélioration de leurs bâtiments, évitant ainsi des interventions plus tardives et donc plus coûteuses.

En conclusion, les Hautes Écoles demandent la mise en place d'un mécanisme structurel, souple et

accessible à toutes les Hautes Écoles tout en étant en phase avec leur réalité respective et répondant effectivement à la démocratisation voulue par la FWB.

En effet, un tel mécanisme structurel, outre son caractère prévisible pour la FWB, créera les conditions pour permettre aux Hautes Écoles d'envisager une stratégie et une programmation à moyen et long termes en matière d'adaptation de leurs infrastructures, et ce tant pour répondre aux besoins induits par la forte démocratisation de l'enseignement supérieur, que pour anticiper la nécessaire adaptation des locaux, les évolutions pédagogiques et techniques s'inscrivant dans une volonté de transition énergétique. Signalons que ces aménagements soutiendront non seulement la FWB pour atteindre ses engagements en matière de réduction d'émission en CO², mais réduiront également les impacts d'une potentielle augmentation des coûts de l'énergie comme celle connue en 2023.

Ce mécanisme se devra d'être souple, et de prendre en compte les spécificités de l'enseignement supérieur.

Finalement, il devra assurer un traitement équitable entre les Hautes Écoles en tenant compte des différences factuelles qui les distinguent (Hautes Écoles organisées versus Hautes Écoles subventionnées par la FWB).



Nous demandons au futur Gouvernement de :

- » Prévoir un mécanisme structurel, souple et accessible à toutes les Hautes Écoles tout en étant en phase avec leur réalité respective, permettant de répondre quantitativement et qualitativement à la démocratisation de l'enseignement supérieur voulue par le Gouvernement.

AXE ÉCOSYSTÈME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Priorité 10 ÉCOSYSTÈME

Conforter les Hautes Écoles comme acteurs incontournables au sein de cet écosystème

Depuis leur création par décret en 1995, les Hautes Écoles ont évolué pour devenir un acteur incontournable de l'enseignement supérieur. Présentes dans toutes les instances, représentées dans les organes de concertation et de négociation, elles jouent un rôle prépondérant au sein de l'écosystème de l'enseignement supérieur.

Le 7 novembre 2023, le décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur fêtait ses 10 ans. Une décennie jalonnée par

de nombreuses révisions du texte initial qui ont marqué l'enseignement supérieur en général et l'organisation des Hautes Écoles en particulier. Dans ce contexte d'évolution constante, les Hautes Écoles ont développé des relations toujours plus étoffées avec les autres acteurs de l'enseignement supérieur et ce notamment grâce aux deux instances créées par le décret, les Pôles académiques et l'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur (ARES).

Pôles académiques

Les Pôles académiques sont des espaces de dialogue devenus incontournables. Bien souvent, c'est au sein des Pôles que naissent les projets : coconstruction de formations, politiques en matière d'aide à la réussite, de développement du soutien social, mise en commun des infrastructures, information sur les études, etc. Le Gouvernement reconnaît le rôle que jouent les

Pôles académiques en leur attribuant de nouvelles missions et en les dotant de moyens financiers qui permettent la mise en place de politiques communes innovantes dans les domaines précités. Les Hautes Écoles souhaitent que ce mécanisme soit préservé et renforcé au regard de la valeur ajoutée que les Pôles apportent à l'enseignement supérieur.

ARES

L'autre espace de rencontre des établissements d'enseignement supérieur est l'ARES, le seul espace où toutes les formes d'enseignement supérieur mais aussi où tous les acteurs se retrouvent pour dialoguer, émettre des avis, arbitrer, s'accorder sur des mesures, des règles et des dispositifs qui valent pour l'ensemble des établissements.

Au fil du temps, l'ARES a vu ses missions s'étoffer et se diversifier. Son rôle est souvent déterminant dans les avis rendus par son Conseil d'administration à la demande du Gouvernement. Les Hautes Écoles soulignent et

apprécient la plus-value de l'ARES au bénéfice de l'enseignement supérieur et l'écoute dont elles peuvent bénéficier dans ses différentes composantes : commissions permanentes, chambres et Conseil d'administration. L'ARES est également un espace de discussion primordial pour échanger et s'accorder sur les demandes et le dépôt de nouvelles habilitations.

Les Hautes Écoles souhaitent néanmoins que la représentativité de chacune des formes d'enseignement soit réévaluée au sein de certaines commissions permanentes où un déséquilibre historique manifeste reste d'actualité. De même, il

conviendrait d'activer la Commission de la valorisation de la recherche afin d'instaurer un espace d'écoute et de dialogue bien nécessaire entre les parties en présence.

S'agissant d'une instance qui doit encore évoluer, les Hautes Écoles soutiennent le processus d'évaluation mis en place par l'ARES sur son fonctionnement général et dans les rapports qu'elle entretient avec l'Administration de la Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique (DGESVR).

AEQES

Autre interlocuteur des Hautes Écoles dans la gestion de la qualité des établissements, l'Agence pour l'Évaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur (AEQES) joue un rôle central en matière d'organisation et de structuration du contrôle de la qualité des institutions et des programmes.

Lors de la phase consultative sur le futur modèle d'assurance qualité pour l'enseignement supérieur en FWB à laquelle elles ont été associées, les Hautes Écoles

ont eu l'occasion d'exprimer leurs priorités : maintien de l'approche formative et rejet de tout classement ou d'évaluation certificative, maintien de l'autonomie des établissements dans le choix de leur politique qualité et dans la manière dont ils la déploient, importance des analyses transversales, renforcement des moyens accordés aux établissements d'enseignement supérieur (EES) pour leur permettre de remplir les missions d'assurance qualité, intensification de la mission d'accompagnement de l'AEQES et de formation des

EES dans la définition et l'amélioration de leur politique qualité.

Dans le contexte des évaluations institutionnelles externes qui sont désormais réalisées par l'AEQES, les Hautes Écoles estiment qu'une réflexion doit être menée afin d'éviter toute redondance entre celles-ci et les évaluations programmatiques, et ainsi libérer au maximum les ressources dans les établissements pour travailler à l'amélioration de la qualité de l'enseignement.



Nous demandons au futur Gouvernement de :

- » Soutenir le fonctionnement et les activités de l'ARES et clarifier les rapports qu'elle entretient avec l'Administration (DGESVR) ;
- » Conforter la place des Hautes Écoles au sein de la structure ;
- » Maintenir les moyens des Pôles académiques qui sont des espaces de dialogue incontournables ;
- » Pour le futur modèle d'assurance qualité, maintenir l'approche formative et rejeter tout classement ou toute évaluation certificative ;
- » Renforcer les moyens accordés aux établissements d'enseignement supérieur pour leur permettre de remplir les missions d'assurance qualité.



Priorité 11 FINANCEMENT

*Investir à hauteur
des missions et des besoins*

L'évolution des moyens financiers mis à disposition des Hautes Écoles est un élément prépondérant qui conditionne la qualité de leur enseignement. Ainsi, le système d'enveloppe fermée peu élastique et insensible aux augmentations de population et aux besoins nouveaux limite dangereusement la capacité des Hautes Écoles à encadrer et à former les étudiants. Cette dérégulation du financement compromet le fonctionnement même des établissements.

Depuis longtemps, l'investissement de la FWB par étudiant est significativement bien moindre en Haute École qu'à l'Université ou pour un élève de l'enseignement secondaire. En 2022, le montant moyen par étudiant, calculé à partir des dotations et subventions

aux seules Hautes Écoles était de l'ordre de 5.800€ par étudiant alors qu'il était de 7.786€ à l'Université et de 8.980€ dans le secondaire ordinaire⁵.

Les allocations annuelles globales des Hautes Écoles contribuent à la couverture des frais de personnel, de fonctionnement et d'équipement pour l'enseignement, la recherche appliquée, les services à la collectivité, la formation continue et l'administration de la Haute École.

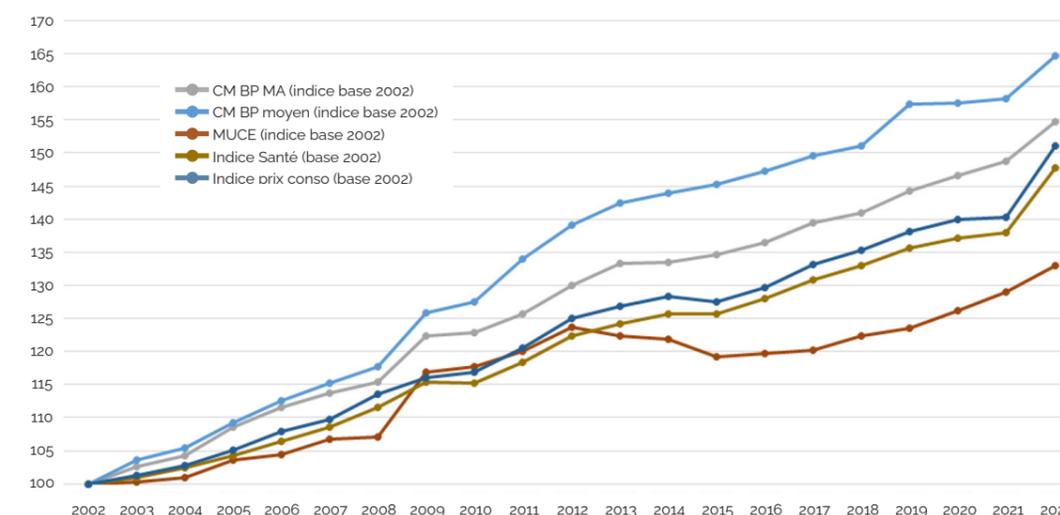
Même si le Gouvernement a pris quelques mesures de refinancement durant la législature, celles-ci restent néanmoins insuffisantes. Le déclin des Hautes Écoles s'explique principalement par le mécanisme de l'enveloppe fermée insensible à la

hausse de population d'une part, et impactée par l'indexation des salaires qui augmente les coûts en personnel (CMBP) d'autre part.

Le décret qui régit le financement des Hautes Écoles prévoit que la part des coûts salariaux représente

minimum 85% de l'allocation de chaque Haute École. Cependant, dans les faits et compte tenu de l'augmentation disproportionnée des coûts de personnel (CMBP) au regard des montants d'encaissement (MUCE), la part salariale devient bien plus élevée et rogne

largement la marge de 15% déjà restreinte et inconfortable pour prendre en charge les autres frais qui, eux aussi, ne font que croître : fonctionnement, énergies, investissements dans les infrastructures et leur entretien, équipements, recherche, etc.



Evolution CMBP - MUCE - Indices prix (santé & conso) base 2002

La perte de capacités financières et d'investissement des Hautes Écoles est donc conséquente.

Cette perte survient alors que les Hautes Écoles doivent faire face à d'autres nombreux et coûteux défis : la démocratisation, leur rôle sociétal et leurs diverses missions.

⁵Source : <https://statistiques.cfwb.be/enseignement/budget-de-lenseignement/cout-annuel-moyen-par-eleve/>. Le montant de 6.291€ calculé par la FWB pour les ESHU inclut les étudiants des ESA, dont le financement n'est pas en enveloppe fermée et suit proportionnellement l'évolution de population.



La situation est critique et menace la qualité de l'enseignement supérieur en Haute École. Elle exige de :

» **Tendre vers une égalité de traitement dans les mécanismes de financement de l'enseignement supérieur et assurer une juste intervention financière**

Les Hautes Écoles sollicitent une évolution croissante des moyens alloués justifiée par le nombre d'étudiants inscrits et diplômés, avec une part de 40% dans la répartition des financements de l'enseignement supérieur entre Universités et Hautes Écoles.

Par ailleurs, des situations historiques devraient être

reconsidérées pour permettre un juste financement des Hautes Écoles, qu'il s'agisse des droits d'inscription payés par les étudiants, que la FWB déduit actuellement de la subvention octroyée aux Hautes Écoles, ou du financement limité à 50% pour la deuxième année de master qui ne se justifie pas vu le travail d'accompagnement et le suivi

individualisé des étudiants e.a. lors de la rédaction de leur mémoire et le suivi de leurs stages. Ces « anomalies » devraient être corrigées et les nouvelles dispositions devraient être alignées sur les autres formes d'enseignement supérieur, d'autant plus que les codiplômation mettent en lumière des différences de traitement.

» **Compenser financièrement les Hautes Écoles pour l'accueil des étudiants boursiers et les étudiants de condition modeste**

Les Hautes Écoles accueillent un pourcentage de plus en plus important d'étudiants boursiers ou d'étudiants de condition modeste. La croissance de ce pourcentage tient à un élargissement des conditions d'accès permettant d'obtenir le statut d'étudiants boursiers mais aussi à la situation de précarité qui s'accroît chez les étudiants.

Dans le cadre de la démocratisation de l'enseignement supérieur, des mesures spécifiques sont

prévues pour ces étudiants : tout étudiant boursier bénéficie de la gratuité de son inscription ainsi que de tous les frais afférents à sa formation ; l'étudiant de condition modeste bénéficie d'une réduction du droit d'inscription et des frais afférents.

Cependant les Hautes Écoles constatent que le mode actuel de contrepartie financière prévu par la FWB pour l'aide apportée à ces étudiants occasionne un « manque à gagner » conséquent.

Certes, les Hautes Écoles reçoivent une compensation mais, outre le manque de transparence et de clarté dans le calcul du montant accordé, ce soutien financier est insuffisant et ne couvre pas la totalité de la perte financière engendrée par la gratuité de l'inscription (ou la réduction pour les étudiants de condition modeste).

» **Soutenir le développement de la plateforme e-paysage**

Enfin, bien qu'annonçant un gain en termes d'efficacité et des perspectives de simplification administrative, le développement de la plateforme d'échanges de données e-paysage requiert aujourd'hui des investissements humains et financiers importants, endossés par les établissements d'enseignement supérieur, sans soutien de la FWB. Ce projet colossal nécessite l'acquisition et la maintenance de systèmes d'information, des développements d'application informatiques, des

technologies robustes et des profils professionnels difficiles à recruter et coûteux ; il occasionne une complexification administrative pour la gestion des inscriptions des étudiants et de leur parcours. Vu les exigences nouvelles liées à ces développements, la charge de travail considérable et les courts délais d'implémentation, les Hautes Écoles sollicitent un subside d'impulsion et une aide structurelle pour la maintenance et les développements à venir.

» **Compenser les mesures qui engendrent un surcoût pour les Hautes Écoles, dont celles issues de nouvelles contraintes légales**

Ainsi en est-il de la législation relative aux marchés publics et au règlement général sur la protection des données qui nécessitent de faire appel à des professionnels de ces matières.

Il en va de même du remboursement des frais de transport des membres du personnel, que les Hautes Écoles assument avec leur allocation de fonctionnement.



» **Financer les missions essentielles, globaliser les moyens pour coordonner différentes missions et laisser l'autonomie de gestion aux Hautes Écoles**

Pour la coordination des missions telles que la recherche, la formation continue et les relations internationales, les Hautes Écoles demandent que les moyens nécessaires soient évalués et augmentés en conséquence, puis pérennisés et intégrés dans l'enveloppe.

Au fil du temps, d'autres missions se sont rajoutées et sont « couvertes » par quelques dixièmes de charge (Personne Contact Genre, conseiller en prévention, conseillers académiques, etc.). Ces missions requièrent souvent

des compétences ou expertises pointues, une coordination et une charge administrative importante. Adopter le principe de contrat de confiance et laisser l'autonomie de gestion motivée et justifiée par la stratégie et la politique générale de l'institution en globalisant le montant pour l'ensemble de ces missions, serait plus efficace et moins coûteux. La reddition de comptes peut dès lors s'envisager au travers d'un rapport unique et global relatif à ces missions, en cohérence avec l'évaluation institutionnelle en termes de pertinence et de temporalité.

» **Poursuivre une réflexion sur la régulation des flux de population étudiante et de fréquentation des cursus**

Les Hautes Écoles sont favorables à la recherche de dispositifs spécifiques pour gérer les flux d'étudiants hors FWB que ce soit par l'activation d'une contribution financière des états pour leurs étudiants ou par un mécanisme offrant une alternative juridiquement fondée et applicable.

Pour des questions de qualité de l'enseignement, de capacité en termes de places de stage disponibles mais aussi de sécurité

des membres du personnel et des étudiants, les Hautes Écoles souhaitent rendre possible la limitation du nombre d'inscriptions dans certaines formations particulièrement dans celles menant à des professions réglementées.



Nous demandons au futur Gouvernement de :

- » Réinvestir dans les Hautes Écoles d'une manière équitable afin de pouvoir maintenir la qualité de leur enseignement ;
- » Tendre vers une égalité de traitement dans les mécanismes de financement entre formes et niveaux d'enseignement ;
- » Assurer une juste intervention financière et compenser financièrement certaines politiques nouvelles :
 - » Conserver la totalité du montant des droits d'inscription dans les Hautes Écoles.
 - » Financer à 100% la deuxième année de master.
 - » Compenser intégralement les réductions accordées aux étudiants boursiers ou de condition modeste et rendre transparent le mode de calcul.
 - » Couvrir le coût pour les Hautes Écoles du développement de e-paysage.
- » Revoir certains points du financement de l'enseignement supérieur en Haute École afin de mieux correspondre à la réalité et de gagner en efficience ;
- » Permettre une plus grande souplesse dans la politique de gestion des ressources humaines eu égard aux réalités salariales.
- » Rendre transparent le calcul du CMBP (coût moyen brut pondéré) et le communiquer dans un délai permettant aux Hautes Écoles d'en tenir compte dans la réalisation de leur budget.
- » Compenser les mesures qui engendrent un surcoût pour les Hautes Écoles, comme les nouvelles contraintes légales.
- » Rembourser aux Hautes Écoles les frais de transport sur base des frais réels.
- » Financer les missions essentielles, globaliser les moyens pour coordonner différentes missions et laisser l'autonomie de gestion aux Hautes Écoles.
- » Poursuivre une réflexion sur la régulation des flux de population étudiante et de fréquentation des cursus ;





CIC-HE
www.cic-he.be

✉ secretariat@cic-he.be
✉ presidence@cic-he.be

